

**FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE "HEDOS"
PAR LA SOCIETE "TALMA"**

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES

- **"TALMA"**, société par actions simplifiée au capital de 28.259.816 euros, dont le siège social est situé 1, rue du Moulin Cassé (44340) BOUGUENNAIS, inscrite sous le numéro unique 879 985 265 RCS NANTES,

représentée par sa présidente, la société "IMOCA" (990 229 585 RCS NANTES), elle-même représentée par sa présidente, la société "HAJIME INVEST" (897 589 586 RCS NANTES), laquelle est représentée par son gérant, Monsieur Stéphane LETHEULE, dument habilité aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée également la **"Société Absorbante"**

DE PREMIERE PART

ET

- **"HEDOS"**, société par actions simplifiée au capital de 1.138.480 euros, dont le siège social est situé 1, rue du Moulin Cassé (44340) BOUGUENNAIS, inscrite sous le numéro unique 498 992 304 RCS NANTES,

représentée par sa présidente, la société "IMOCA", elle-même représentée par sa présidente, la société "HAJIME INVEST", laquelle est représentée par son gérant, Monsieur Stéphane LETHEULE, dument habilité aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée également la **"Société Absorbée"**

DE SECONDE PART

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

A) Caractéristiques de la Société Absorbée : la société "HEDOS"

1. La société "HEDOS" revêt la forme d'une société par actions simplifiée.
2. L'objet social de la Société Absorbée est le suivant :
 - la prise de participation dans toutes sociétés par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements et la gestion desdites participations ;
 - la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de parts sociales quelle qu'en soit la nature ;
 - les prestations, organisations, administrations sous toutes leurs formes de tous services spécialisés quelconques à ses filiales et sociétés apparentées, plus particulièrement dans les domaines comptables, juridique et financier ;
 - la recherche de capitaux sous quelque forme que ce soit en vue d'investissements immobiliers ou de financement de sociétés ;
 - l'acquisition ou le dépôt de brevets, marques, dessins ou modèles, leur exploitation ou leur concession ;
 - plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes susceptibles d'en, faciliter l'extension ou le développement.
3. La durée de la société "HEDOS" expire le 9 juillet 2106.
4. L'exercice social de la Société Absorbée commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.
5. Le capital social de la société "HEDOS" s'élève actuellement à 1.138.480 euros. Il est divisé en 71.155 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées et appartenant toutes à la société "TALMA".
6. La Société Absorbée n'a émis aucune obligation, ni aucune autre valeur mobilière que les actions ordinaires composant actuellement son capital social.
7. L'associée unique de la Société Absorbée ne bénéficie d'aucun avantage particulier.
8. La société "HEDOS" ne détient aucune participation au capital de la Société Absorbante.

9. La société "HEDOS" est soumise à l'impôt sur les sociétés.

B) Caractéristiques de la Société Absorbante : la société "TALMA"

1. La société "TALMA" revêt la forme d'une société par actions simplifiée.

2. L'objet social de la Société Absorbante est le suivant :

- la prise de participation dans toutes sociétés par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de droits sociaux, de transmission universelle de patrimoine par voie de fusion, dissolution sans liquidation, scission ou autre ;
- l'acquisition de valeurs mobilières donnant, ou non, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, accès au capital social de la société émettrice ;
- la gestion et la cession des participations et valeurs mobilières visés ci-dessus ;
- la réalisation, le cas échéant, de prestations de services au bénéfice de ses Filiales ;
- l'exercice de fonctions sociales au sein de toutes sociétés ;
- la recherche de capitaux sous quelque forme que ce soit ;
- la fourniture de toutes garanties réelles et/ou personnelles utiles à l'obtention de financement par ses Filiales ;
- et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou même seulement connexes, susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

3. La durée de la société "TALMA" expire le 19 décembre 2118.

4. L'exercice social de la Société Absorbante commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

5. Le capital social de la société "TALMA" s'élève actuellement à 28.259.816 euros. Il est divisé en 27.232.199 actions ordinaires de catégorie O et 1.027.617 Actions de préférence de catégorie P de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et appartenant toutes à la société "IMOCA".

6. La Société Absorbante n'a émis aucune obligation, ni aucune autre valeur mobilière que les actions ordinaires composant actuellement son capital social.

7. L'associée unique de la Société Absorbante ne bénéficie d'aucun autre avantage que ceux attachés aux Actions de préférence de catégorie P qu'il détient.

8. La société "TALMA" détient l'intégralité des actions représentant 100% du capital et des droits de vote de la société "HEDOS".
9. La société "TALMA " est soumise à l'impôt sur les sociétés.

II - Motifs et buts de la fusion

La Société Absorbante et la Société Absorbée appartiennent au même groupe.

L'évolution des structures juridiques et de l'activité de chacune de ces deux sociétés a conduit à s'interroger sur l'opportunité de conserver deux personnes morales indépendantes.

Les réflexions menées ont conduit ont confirmé l'intérêt d'une restructuration par voie d'absorption de la société "HEDOS" par la société "TALMA", dans l'optique, notamment, de :

- rationaliser les coûts de structure et de fonctionnement des parties à la fusion objet des présentes ;
- simplifier la gestion des entités, notamment au plan administratif, comptable, juridique et organique.

III - Comptes utilisés pour arrêter les conditions de la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis à partir des comptes de la Société Absorbée arrêtés au 30 septembre 2025 (**Annexe 1**).

IV - Méthodes d'évaluation des apports

Les éléments d'actif et de passif seront apportés, par absorption de la société "HEDOS" par la société "TALMA", à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société "HEDOS" arrêtés au 30 septembre 2025.

En effet, conformément au règlement ANC n°2014-03, s'agissant d'une restructuration intervenant entre deux sociétés sous contrôle commun, la fusion sera réalisée d'après les valeurs nettes comptables des éléments inscrits au bilan de la société "HEDOS" au 30 septembre 2025, pour déterminer la valeur des apports.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : APPORT-FUSION

I - Stipulations préalables

La société "HEDOS" apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives ci-après stipulées, à la société "TALMA", l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs (y compris les engagements hors bilan), existant chez elle au 30 septembre 2025.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif. En effet, le patrimoine de la société "HEDOS" sera dévolu à la société "TALMA", Société Absorbante, dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

II - Apport de la société "HEDOS"

A) Actif apporté

1. <u>Immobilisations incorporelles</u>	
<i>Logiciels</i>	<i>mémoire</i>
2. <u>Immobilisations corporelles</u>	
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	25.782,44 €
3. <u>Immobilisations financières</u>	
<i>Autres participations</i>	46.529.480,80 €
<i>Autres immobilisations financières</i>	57.500,00 €
4. <u>Actif circulant</u>	
<i>Clients et comptes rattachés</i>	1.406.382,47 €
<i>Autres créances</i>	16.193.074,98 €
<i>Disponibilités</i>	4.248.643,33 €
<i>Charges constatées d'avance</i>	355.918,88 €
5. <u>Ecart de conversion</u>	71.069,87 €
Soit un actif apporté de	68.887.852,77 €

B) Passif pris en charge

1. <u>Provisions pour risques et charges</u>	71.069,88 €
2. <u>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</u>	1.436.827,64 €
3. <u>Emprunts et dettes financières diverses</u>	13.744.989,75 €

4. <u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>	448.532,25 € ⁶
5. <u>Dettes fiscales et sociales</u>	1.023.063,96 €
6. <u>Autres dettes</u>	29.351,80 €

Soit un passif pris en charge de 16.753.835,28 €

C) Actif net apporté

L'actif apporté étant de 68.887.852,77 €

Le passif pris en charge s'élevant à 16.753.835,28 €

L'actif net apporté ressort ainsi à 52.134.017,49 €

III – Absence de rapport d'échange

Il ne sera pas procédé, en application des dispositions de l'article L 236-3, II du Code de commerce, à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre les actions émises par la Société Absorbée puisque les actions représentant 100% du capital et des droits de vote de la Société Absorbée appartiennent à la Société Absorbante.

La répartition du capital de la Société Absorbée ainsi que la répartition du capital de la Société Absorbante ne seront pas modifiées jusqu'à la Date de réalisation de la fusion.

En conséquence, aucune parité d'échange ne sera arrêtée.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

La réalisation de la fusion objet des présentes n'entraînera, pour les raisons exposées aux termes du III ci-dessus du présent chapitre II, aucune augmentation du capital de la Société Absorbante.

Les éléments d'actif et de passif de la société "HEDOS" seront repris dans la comptabilité de la société "TALMA" pour leur valeur comptable de sorte que l'absorption de la société "HEDOS" entraînera le cas échéant l'inscription, dans les écritures comptables de la société "TALMA", associée unique :

- d'un boni de fusion si l'actif net reçu est supérieur à la valeur comptable de la participation de la société "TALMA" dans la société "HEDOS", le boni étant alors égal à la différence entre l'actif net reçu et la valeur comptable de la participation de la société "TALMA" dans la société "HEDOS", laquelle sera annulée ;

- d'un mali de fusion si l'écart entre l'actif net reçu par la société "TALMA" et la valeur comptable de sa participation dans la société "HEDOS" est négatif, ce mali étant alors égal à l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société "TALMA" et la valeur comptable de sa participation dans la société "HEDOS", laquelle sera annulée.

V - Propriété - Jouissance

La société "TALMA" sera propriétaire des biens qui lui seront apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Toutefois, de convention expresse entre les soussignées, il est convenu que les opérations tant actives que passives engagées par la Société Absorbée depuis le 1^{er} octobre 2025 jusqu'au jour de la réalisation de fusion, seront considérées d'un point de vue juridique, comptable et fiscal, comme l'ayant été par la Société Absorbante.

Les comptes de la Société Absorbée afférents à cette période seront remis à la Société Absorbante par le dirigeant de la Société Absorbée.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapporteront aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés seront libres de toutes charges et conditions autres que celles-ci-après rappelées.

I – Enoncé des charges et conditions

La société "TALMA" prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion.

La société "TALMA" ne pourra exercer aucun recours contre la société "HEDOS", pour quelque cause que ce soit et notamment pour erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance, sous réserve du fait que les déclarations ci-après effectuées par la Société Absorbée soient exactes.

Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer en l'acquit de la Société Absorbée, l'intégralité du passif de la Société Absorbée. D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel que ce passif existera à la date de réalisation de la fusion projetée.

Nonobstant l'énumération effectuée aux termes du II du chapitre II ci-dessus (laquelle ne présente qu'un caractère indicatif), la Société Absorbante prendra en charge tout autre passif qui viendrait à se révéler ou qui aurait été omis ainsi que tous impôts, frais et charges de toute nature, sans exception ni réserve, qui incomberaient à la Société Absorbée à la date de réalisation de la fusion, quand bien même ceux-ci se révéleraient postérieurement à cette date.

La Société Absorbante sera débitrice des créanciers de la Société Absorbée aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers. La description du passif qui figure ci-dessus et les stipulations qui précèdent ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit des créanciers de la Société Absorbée, lesquels seront tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Indépendamment des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée et par l'effet de la fusion, la Société Absorbante bénéficiera des engagements reçus par la Société Absorbée et sera substituée à cette dernière dans la charge des engagements qu'elle aura donnés.

Dans l'hypothèse où des oppositions seraient formulées et où celles-ci ne seraient pas rejetées, la Société Absorbante devra faire son affaire, conformément aux articles L 236-14 et R 236-8 du Code de commerce :

- soit d'obtenir la mainlevée de ces oppositions ;
- soit de procéder à leur remboursement ou de constituer des garanties.

Les contrats de travail en cours d'exécution au sein de la Société Absorbée seront poursuivis par la Société Absorbante, en application des dispositions de l'article L 1224-1 du Code du travail.

Si un régime de participation a été mis en place au sein de la Société Absorbée, la Société Absorbante fera figurer au passif de son bilan la réserve spéciale de participation correspondant aux droits des salariés liés à l'activité transférée, ainsi que la provision pour investissement correspondante retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de réalisation de la fusion, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée. La Société Absorbante reprendra également, s'il y a lieu, la provision pour intéressement comptabilisée par la Société Absorbée.

II – Autres charges et conditions

L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, aux lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

La société "TALMA" supportera et acquittera, à compter de la date de réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

La société "TALMA" exécutera, à compter de la date de réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée, sous réserve du fait que les déclarations ci-après effectuées par la Société Absorbée soient exactes.

Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

La société "TALMA" sera subrogée, à compter de la date de la réalisation de la fusion, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société "HEDOS" s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

La société "TALMA" sera également subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion, dans les droits, actions, privilèges, garanties et sûretés réelles ou personnelles qui pourraient être attachées aux créances de la Société Absorbée.

III - Engagements de la Société Absorbée

La Société Absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre la gestion de ses biens de manière avisée et prudente et à ne rien faire, ni laisser faire, qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner leur dépréciation.

De plus, la société "HEDOS" s'oblige, jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à n'effectuer aucun acte de disposition de son patrimoine social sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord.

Elle s'oblige à fournir à la société "TALMA" tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société "TALMA", faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société "TALMA" aussitôt après la réalisation définitive des apports objet des présentes, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- absence de révélation de contrats *intuitu personae* liant la société "HEDOS", au titre desquels les cocontractants de cette dernière s'opposeraient au transfert desdits contrats au profit de la société "TALMA" ;
- agrément de la restructuration projetée par tous créanciers des sociétés "HEDOS" et "TALMA", ainsi que des sociétés contrôlées par ces dernières ou qui les contrôlent, disposant de la faculté de mettre en œuvre une clause de déchéance du terme ou de résiliation anticipée en cas de réalisation de la fusion objet des présentes ;
- le cas échéant, agrément de la fusion objet des présentes et de la société "TALMA" en qualité de nouvelle associée des sociétés au sein desquelles la société "HEDOS" détient des participations ;

La Société Absorbée et la Société Absorbante s'engagent à coopérer pleinement et à mettre en œuvre toutes diligences, dans la limite de leurs pouvoirs respectifs, afin que les conditions suspensives susvisées se réalisent.

Faute de réalisation des conditions suspensives ci-dessus ou de renonciation à leur réalisation au plus tard le 30 septembre 2026, les présentes seront considérées comme nulles et non avenues.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion objet des présentes par l'associée unique des sociétés parties à la fusion.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous moyens appropriés, notamment par un acte signé par la présidente de la Société Absorbante constatant la réalisation des conditions suspensives ci-dessus énumérées.

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit, sous réserve de la réalisation de conditions suspensives susvisées, au jour de la constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion et, en tout état de cause, au plus tard le 30 septembre 2026.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission, à la société "TALMA", de la totalité de l'actif et du passif de la société "HEDOS".

CHAPITRE V : DECLARATIONS

I - Déclarations générales

Chacune des sociétés soussignées parties à l'opération de fusion déclare :

- qu'elle n'est actuellement, ni à sa connaissance susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens ;
- que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- qu'elle est valablement plein et unique propriétaire, sans risque de contestation, de chacun des éléments composant son actif, en ce compris son fonds de commerce que celui-ci soit, ou non, inscrit en comptabilité ;
- que ses comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ont été établis conformément aux principes comptables en vigueur, lesquels ont été appliqués uniformément et de manière constante d'un exercice à l'autre ;
- que ses liasses fiscales et documents comptables ont toujours été préparés selon les principes et pratiques comptables couramment admis en France ;
- que ses comptes reflètent à leur date d'établissement, l'intégralité de son actif, de son passif et de ses obligations ;
- que ses documents comptables sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et des résultats de ses opérations à la date de clôture desdits exercices ;
- que les amortissements et provisions figurant dans ses comptes sont suffisants et ont été déterminés en conformité avec la législation qui leur est applicable, et avec la prudence nécessaire ;
- que les produits constatés ont intégralement donné lieu à la fourniture des prestations correspondantes avant que les produits aient été comptabilisés ;
- que d'une manière générale, les écritures comptables figurant dans ses comptes ont toujours été exactes ;
- que l'ensemble de ses livres comptables est à jour et qu'elle dispose d'une pièce pour chaque écriture comptable. De même, le volume et la valorisation de ses encours et produits constatés d'avance représentent fidèlement l'état des encours et produits constatés d'avance, les provisions éventuellement nécessaires ayant été constituées ;
- ☞ qu'elle a toujours exercé son activité dans le respect des normes qui lui sont applicables ;

- qu'elle n'a, depuis le 1^{er} octobre 2025, procédé à aucune distribution de dividendes, acomptes sur dividendes, réserves ou report à nouveau qui ne serait pas mentionnée aux termes des présentes et qu'elle ne procédera à aucune de ces opérations jusqu'à ce que la fusion objet des présentes soit définitivement réalisée ;
- qu'elle s'engage à faire ses meilleurs efforts pour obtenir toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés préalablement à la réalisation de la fusion ;
- qu'elle a toujours rempli normalement ses obligations contractuelles, professionnelles et légales ;
- qu'elle n'a jamais fait l'objet d'une décision de fermeture prononcée par les tribunaux ou par une autorité administrative ;
- qu'aucune procédure n'est en cours avec une administration (que ce soit en matière fiscale ou sociale notamment) ;
- qu'elle ne relève pas de la réglementation propre aux installations classées pour l'environnement ;
- qu'elle n'a jamais fait l'objet d'une injonction administrative d'avoir à se mettre en conformité avec quelque norme que ce soit ;
- qu'il n'existe aucun fait dont il pourrait raisonnablement découler un quelconque passif important pour elle ou une quelconque dévaluation de son fonds de commerce et, d'une manière générale, de ses principaux actifs.

La Société Absorbée déclare en outre :

- qu'elle ne détient aucune participation au capital d'une autre société ;
- qu'elle n'est propriétaire d'aucun bien immobilier.

CHAPITRE VI : DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

I - Stipulations spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A) Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera de plein droit des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera donc enregistrée gratuitement selon l'article 816 du Code général des impôts.

B) Impôt sur les sociétés

Les sociétés parties à l'opération objet des présentes, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

La société "TALMA", Société Absorbante, s'oblige à respecter strictement l'intégralité des prescriptions du 3. de l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, la société "TALMA" s'engage :

- conformément aux dispositions du BOI-IS-FUS 30-20 n°10, à reprendre dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés, puisque la présente fusion retient les valeurs comptables comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée ;
- à continuer de calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée ;
- à reprendre à son passif, d'une part, les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et, d'autre part, la réserve spéciale où la Société Absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10%, de 15%, de 18%, de 19% ou de 25%, ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du CGI (article 210 A-3.a. du Code général des impôts) ;
- à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts et à joindre un état de suivi des plus-values non imposées immédiatement à sa déclaration de résultat de l'exercice de réalisation de l'opération et des exercices suivants, tant que subsistent à l'actif du bilan des éléments auxquels est attaché un report d'imposition ;

- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du Code général des impôts) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3.e. du Code général des impôts) ;
- à conserver les titres de participation que la Société Absorbée aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime prévu à l'article 145 du Code général des impôts, dans les conditions prévues audit texte ;
- à reprendre le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 210 B bis du Code général des impôts, l'engagement de conservation (si un tel engagement a été souscrit) de la Société Absorbée à raison de titres reçus en rémunération d'apports bénéficiant des règles particulières propres aux apports partiels d'actifs ou aux scissions mentionnés à l'article 210 B du Code général des impôts.

A toutes fins utiles, la Société Absorbante déclare opter pour le régime dérogatoire prévu à l'article 42 septies du Code général des impôts en matière d'imposition étalée des fractions de subventions d'équipements non imposées chez la Société Absorbée, pour le cas où cette dernière aurait bénéficié de telles subventions.

C) T.V.A. sur cession d'universalité de biens

La Société Absorbée et la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens, au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions précitées, les livraisons de biens et les prestations de services, intervenant entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le cadre de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens, sont dispensées TVA.

En conséquence, la Société Absorbante est réputée continuer la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par cette dernière, ainsi que, s'il y a lieu, pour l'application des dispositions du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts.

D) Crédit de TVA

La société "TALMA" sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la société "HEDOS".

En conséquence, cette dernière transférera purement et simplement à la société "TALMA" les crédits de TVA dont elle disposera au jour de la réalisation définitive de la fusion.

La société "HEDOS" adressera, le cas échéant, au service des impôts dont elle relève une déclaration en double exemplaire, mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la société "TALMA".

E) Cotisation foncière des entreprises

En tant que de besoin, la société Absorbée s'engage à déclarer le changement d'exploitation au service des impôts et la Société Absorbante s'engage à souscrire la déclaration provisoire des éléments d'actif transférés au plus tard le 31 décembre de l'année de la réalisation de fusion objet des présentes, conformément à l'article 1477 II b) du Code général des impôts.

F) Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La Société Absorbée restera redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée qu'elle a produite depuis l'ouverture de l'exercice en cours à la Date de réalisation de la fusion et jusqu'à cette dernière date. Le taux de CVAE est déterminé en fonction du chiffre d'affaires qu'elle a réalisé au cours de la période considérée, ajusté pour correspondre à une année pleine (article 1586 quinquies, II du Code général des impôts).

La Société Absorbante devra, pour sa part, calculer sa valeur ajoutée donnant prise à la CVAE au titre de l'année de la fusion, en incorporant celle qui sera produite par les établissements qui lui seront transférés à compter de la Date de réalisation de la fusion.

G) Stipulations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction

La Société Absorbante s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction instituée par la loi du 28 juin 1963, définie par les articles L 313-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, et à laquelle la Société Absorbée resterait soumise à raison des salaires payés par elle.

La Société Absorbante s'engage notamment à reprendre à son bilan les investissements qui auraient été réalisés antérieurement par la Société Absorbée et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements.

La Société Absorbante demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisés par la Société Absorbée et existant à la date où elle cessera juridiquement d'exister.

H) Taxe d'apprentissage, formation professionnelle continue et contribution sociale de solidarité

La société "TALMA", Société Absorbante, s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage, de la participation au financement de la formation professionnelle continue et de la contribution sociale de solidarité des entreprises pouvant être dues par la société "HEDOS".

I) Opérations antérieures

En outre, la société "TALMA" s'engage à reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société "HEDOS" à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrements et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires, notamment à l'occasion d'opérations soumises aux dispositions des articles 210 A du Code général des impôts et 210 B du Code général des impôts.

II - Stipulations générales

Le représentant de chacune des sociétés soussignées oblige celle-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

D'une manière générale, la Société Absorbante se substituera dans l'ensemble des droits dont la Société Absorbée pourrait être titulaire, ainsi que dans l'ensemble des obligations auxquelles elle pourrait être obligée, en matière d'impôts, taxes et contributions de toutes natures, fiscales, parafiscales et sociales.

La Société Absorbante s'engage à satisfaire aux paiements et obligations déclaratives correspondantes.

A ce titre, la société "IMOCA" s'engage expressément en-qualités de présidente de la Société Absorbante et de la Société Absorbée :

- à joindre aux déclarations de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du Code général des impôts ;
- en ce qui concerne la Société Absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

CHAPITRE VII : STIPULATIONS DIVERSES

I - Formalités

- A. La société "TALMA" remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports objet des présentes.
- B. Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des formalités devant être effectuées, conformément à l'article 1690 du Code civil, auprès des débiteurs des créances apportées.

- C. Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la présente fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société "TALMA".

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, la Société Absorbante et la Société Absorbée élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs, tel qu'indiqués en page de comparution des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- à la société "TALMA", mandataire social de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, à l'effet s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Annexe

L'annexe, qui fait partie intégrante des présentes avec lesquelles elle forme un tout juridiquement indivisible, est la suivante :

- **Annexe 1** : bilan complet de la société Absorbée arrêté au 30 septembre 2025.

VIII – Signature électronique

Le présent acte sous seing privé est signé au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément à l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du Code civil, le présent acte est établi en UN (1) seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée aux signataires directement par DocuSign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions requises par l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Chaque signataire s'engage à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique avancée du présent document ne puisse être apposée que par lui-même (s'il s'agit d'une personne physique), ou par son représentant légal (s'il s'agit d'une personne morale), ou encore par toute personne dûment habilitée à cet effet en vertu d'un pouvoir.

Les signataires reconnaissent qu'ils procèdent à la signature électronique avancée du présent document en connaissance des modalités de celle-ci, et renoncent en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique avancée et/ou la manifestation de leur volonté de signer le présent document selon ces modalités.

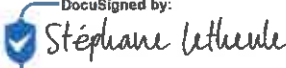
Le 27 janvier 2026

Pour "TALMA"

"IMOCA"

représentée par "HAJIME INVEST"

Monsieur Stéphane LETHEULE

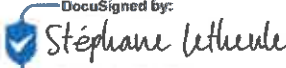
DocuSigned by:

0B789D1863CB481...

Pour "HEDOS"

"IMOCA"

représentée par "HAJIME INVEST"

Monsieur Stéphane LETHEULE

DocuSigned by:

0B789D1863CB481...

SAS HEDOS

Siren : 498992304
1 Rue du Moulin Cassé
44340 BOUGUENNAIS

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

**BILAN ET
COMPTE DE RESULTAT**

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- Bilan Actif -

	Brut	Amortissement	Net 2025	Net 2024
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	15 152	15 152		
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	15 152	15 152		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	107 698	81 915	25 782	38 067
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	107 698	81 915	25 782	38 067
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	46 538 481	9 000	46 529 481	46 406 437
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	57 500		57 500	82 500
Total immobilisations corporelles	46 595 981	9 000	46 586 981	46 488 937
ACTIF IMMOBILISE	46 718 831	106 067	46 612 763	46 527 004
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 406 382		1 406 382	996 758
Autres créances	16 193 075		16 193 075	8 033 632
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	17 599 457		17 599 457	9 030 390
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	4 248 643		4 248 643	1 433 909
Charges constatées d'avance	355 919		355 919	196 029
Total disponibilités et divers	4 604 562		4 604 562	1 433 909
ACTIF CIRCULANT	22 204 020		22 204 020	10 660 328
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	71 070		71 070	71 070
TOTAL GENERAL	68 993 920	106 067	68 887 853	57 116 263

(1) dont droit au bail

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

(2) dont part à moins d'un an
(3) dont part à plus d'un an

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- Bilan Passif -

		2025	2024
Capital social ou individuel	Dont versé : 1 138 480	1 138 480	1 138 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		43 129 804	43 129 804
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		113 848	88 945
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		135 519	135 062
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		7 389 507	6 341 787
Total situation nette		51 907 158	50 834 078
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		226 860	126 051
CAPITAUX PROPRES		52 134 017	50 960 129
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		71 070	71 069
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		71 070	71 069
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			3 250
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 436 828	1 872 415
Emprunts et dettes financières divers		13 744 990	3 312 851
Total dettes financières		15 181 817	5 188 516
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		448 532	169 595
Dettes fiscales et sociales		1 023 064	525 466
Total dettes d'exploitation		1 471 596	695 061
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		29 352	201 486
Total dettes diverses		29 352	201 486
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES		16 682 765	6 085 063
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		68 887 853	57 116 261

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Net 2025	Net 2024
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 966 956	981 120	5 948 076	3 446 789
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 966 956	981 120	5 948 076	3 446 789
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			30 500	13 500
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			17 952	1 242
Autres produits			9	13
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			5 996 536	3 461 544
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 254 174	1 139 602
Total charges externes			2 254 174	1 139 602
Impôts, taxes et assimilés			73 117	37 210
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 523 815	1 517 358
Charges sociales			925 622	536 259
Total charges de personnel			3 449 437	2 053 617
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			22 834	21 034
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				71 069
Total dotations d'exploitation			22 834	92 103
Autres charges d'exploitation			5	135
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			5 799 566	3 322 667
RESULTAT D'EXPLOITATION			196 970	138 877

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Compte de résultat (Partie 2)

	Net 2025	Net 2024/AN
RESULTAT D'EXPLOITATION	196 970	138 877
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	7 657 372	6 492 884
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	58 535	45 837
Reprises sur provisions et transferts de charges	70 000	
Différences positives de change	57 919	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	7 843 826	6 538 721
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		70 000
Intérêts et charges assimilées	461 569	70 774
Différences négatives de change	50	1 137
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	461 619	141 911
RESULTAT FINANCIER	7 382 207	6 396 810
RESULTAT COURANT	7 579 177	6 535 687
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		11 250
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		11 250
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	875	2 386
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		381
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	100 809	50 715
Total des charges exceptionnelles	101 684	53 482
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(101 684)	(42 232)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	87 986	151 663
TOTAL DES PRODUITS	13 840 362	10 011 515
TOTAL DES CHARGES	6 450 855	3 669 723
BENEFICE ou PERTE	7 389 507	6 341 792

Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
Dont produits concernant les entreprises liées
Dont intérêts concernant les entreprises liées

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Présentation générale -

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- Chiffres clés -

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Devise : Euros
- Total du Bilan : 68 887 853
- Résultat avant répartition : 7 389 507

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société HEDOS.

Société : HEDOS

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Autre information :

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et de ressources, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement qui concernent de plus en plus de sociétés, au changement du regard des consommateurs exigeants, aux engagements éthiques et écoresponsables de plus en plus nombreux de la part des fabricants, la Société a engagé une démarche volontaire en matière de RSE. Notamment, elle a communiqué sur son site internet sur les principaux engagements et actions qu'elle compte mettre en place au cours des prochaines années, en lien avec la décarbonation de la phase de production à l'horizon de 2030.

Sa stratégie consiste :

- à réduire son impact carbone ;
- à acquérir des crédits carbone, si, à l'horizon de 2030, les efforts fournis pour la réduction de l'empreinte carbone s'avèrent insuffisants.

Ce plan d'action fait partie des hypothèses retenues lors des tests de dépréciation.

Consolidation :

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société : TALMA

Forme : SAS

SIREN : 879 985 265

Au capital de : 28 259 816 €

Adresse du siège social : Rue du Moulin Cassé - 44340 BOUGUENNAIS

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Règles et méthodes comptables –

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Faits caractéristiques

Néant.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2- Autres principes généraux :

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Le règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux.

Compte tenu du caractère non limité de sa durée d'utilisation, le fonds commercial ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Dépréciation du fonds de commerce :

La dépréciation du fonds commercial est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur actuelle.

Test de dépréciation :

Compte tenu du caractère non amortissable, le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation au cours de l'exercice.

Le test a permis de conclure, sur la base de la valeur d'usage du fonds commercial, déterminée selon la méthode des flux nets de trésorerie actualisés, à l'absence de dépréciation au titre de l'exercice

Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires, hors frais d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'utilisation.

- Licences : 1 à 3 ans
- Installations et agencements : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 1 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 1 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 9 ans.

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue selon la méthode ANC 2021 (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Table mortalité : INSEE 18-2020
- Méthode : ANC 2021
- Taux : 3,72%
- Taux de rotation 4% constant,
- Taux d'évolution du personnel : 2.5% (constant)
- CCN : Syntec
- Date départ à la retraite 65 ans ;
- A l'initiative du salarié.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été comptabilisées à leur cours de clôture.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Provisions pour risques et charges

La société applique les dispositions du règlement sur les passifs (règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Elles couvrent essentiellement des litiges prud'hommaux et commerciaux connus à la date d'arrêté.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Factures non parvenues

Les achats relatifs à des ventes conclues sur l'exercice et non encore facturés par l'éditeur à la clôture de l'exercice, sont constatés en factures non parvenues.

Produits constatés d'avance

Les prestations facturées et non encore réalisées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Tableau des immobilisations -

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 152		
Total immobilisations incorporelles	15 152		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Insta. générales, agencements des constructions			
inst. techniques, mat. , et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles :			
Inst. générales, agencnts, aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et mobilier informatique	97 148		10 550
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles	97 148		10 550
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	46 485 437		53 044
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	82 500		
Total immobilisations financières	46 567 937		53 044
TOTAL GENERAL	46 680 237		63 594

	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Valeur d'origine
	Virements	Cessions		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			15 152	
Total immobilisations incorporelles			15 152	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements des constructions				
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
Inst. générales, agencnts, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique			107 698	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles			107 698	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			46 538 481	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		25 000	57 500	
Total immobilisations financières		25 000	46 595 981	
TOTAL GENERAL		25 000	46 718 831	

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Tableau des Amortissements -

Amortissements	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 152			15 152
Total des immobilisations incorporelles	15 152			15 152
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Installations générales, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 081	22 834		81 915
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	59 081	22 834		81 915
TOTAL GENERAL	74 233	22 834		97 067
Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début N	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin N
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Etat des Provisions -

Nature des provisions	Montant au début d'exercice2025/AN	Augmenta-tions : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à fin d'exercice
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	126 051	100 809				226 860
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées	126 051	100 809				226 860
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	71 070					71 070
<i>Sous total provisions pour risques</i>	71 070					71 070
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges	71 070					71 070
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	79 000				70 000	9 000
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	79 000				70 000	9 000
TOTAL GENERAL	276 121	100 809			70 000	306 930
Dont dotations et reprises d'exploitation						
Dont dotations et reprises financières					70 000	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		100 809				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Etat des Créances -

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	57 500		57 500	82 500
Total actif immobilisé	57 500		57 500	82 500
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	1 406 382	1 406 382		996 758
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				852
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	72 427	72 427		
Taxe sur la valeur ajoutée	65 674	65 674		29 529
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				1 500
Groupe et associés (2)	16 054 974	16 054 974		7 761 073
Débiteurs divers				240 678
Total actif circulant	17 599 457	17 599 457		9 030 390
Charges constatées d'avance	355 919	355 919		196 029
TOTAL DES CREANCES	18 012 876	17 955 376	57 500	9 308 919
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- État des Dettes -

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					3 250
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
à un an maxi	1 436 828	441 225	995 602		
à + de un an					1 874 863
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8 577 950	141 562	8 436 388		
Fournisseurs et comptes rattachés	448 532	448 532			169 595
Personnel et comptes rattachés	369 926	369 926			138 897
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	213 553	213 553			123 250
Impôts sur les bénéfices					50 407
Taxe sur la valeur ajoutée	419 407	419 407			199 594
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	20 178	20 178			13 316
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	5 167 040	5 167 040			3 312 851
Autres dettes	29 352	29 352			201 486
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	16 682 765	7 250 775	9 431 990		6 087 509
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 436 388				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Produits à recevoir -

PRODUITS A RECEVOIR	2025/AN	2024/AN
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	924 451	
Autres créances		
Total créances	924 451	
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	12 131	
Total disponibilités et divers	12 131	
Autres		
Total autres		
TOTAL	936 582	

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Charges à payer -

Nature des charges	2025/AN	2024/AN
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	139 071	
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières	139 071	
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	295 076	
Total dettes d'exploitation	295 076	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	373 808	

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Composition du capital social -

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	71 155			71 155	16,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	71 155			71 155	

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Tableau des variations des capitaux propres -

	01/10/2024	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	30/09/2025
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	1 138 480						1 138 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	43 129 804						43 129 804
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	88 945			24 902			113 848
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	135 062			456			135 519
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	6 341 787			(6 341 787)		7 389 507	7 389 507
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	126 051						226 860
Dividendes versés				6 316 429			
Total capitaux propres	50 960 129			(6 316 429)		7 389 507	52 134 017

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Engagements financiers –

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Autres engagements :						300 000
Engagements de départ à la retraite :						172 166
TOTAL						472 166

Commentaire :
Abandon de créances, avec clause de retour à meilleur fortune dans un délai de 10 ans, accordé à 4CAD CRM le 30/09/2022

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Garanties :						
Autres :						
TOTAL						

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Dettes garanties par des sûretés réelles –

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL			

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Effectif moyen -

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2025	2024
Cadres	45	26
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	14	21
Autres :		
Total	59	47

Société : HEDOS

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Engagements pris en matière de pensions retraites et indemnités assimilés -

Catégories d'engagement	Indemnités de départ à la retraite			Médailles du travail			TOTAL
	Au profit de			Au profit de			
	dirigeants	autres	provisions	dirigeants	autres	provisions	
Pensions & indemnités assimilées		172 166					
Compléments de retraite pour personnel en activité							
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite							
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel en activité							
Autres :							

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Tableau des filiales et participations -

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
4CAD PLM 1 Rue du Moulin Cassé 44340 BOUGUENAI	600 000	2 647 618	100	913 000	913 000			48 204 682	1 993 152	
4CAD ERP 1 Rue du Moulin Cassé 44340 BOUGUENAI	10 000	2 474 044	100	13 697 500	13 697 500			22 282 619	1 135 697	
4CAD CRM 1 Rue du Moulin Cassé 44340 BOUGUENAI	10 000	(214 603)	90	9 000	0			1 530 728	62 582	
4CAD IOT 1 Rue du Moulin Cassé 44340 BOUGUENAI	100 000	23 894	70	70 000	70 000			3 718 737	244 846	
ASTREE SOFTWARE Parc Metrotech 42650 ST JEAN DE BONNEFONDS	80 630	3 747 524	100	31 264 246	31 264 246			11 395 697	1 183 740	
4CAD CH Rue des Caroubiers, 21 1227 CAROUGE	20 618		100	13 609	13 609					
4CAD CANADA LOGICIELS 400 Avenue Sainte Croix H4N 3L4 MONTREAL	13264		90	222						

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Honoraires des commissaires aux comptes –

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	9 120
Autres honoraires	
TOTAL	9 120

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Soldes intermédiaires de gestion -

	2025		2024		VARIATION	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Ventes de marchandises		100		100		
- Coût d'achat des marchandises						
Marge commerciale						
Production vendue	5 948 076	100			5 948 076	
+ Production stockée						
+ Production immobilisée						
- Déstockage de production						
Production de l'exercice	5 948 076	100			5 948 076	
Ventes de marchandises						
+ Production de l'exercice	5 948 076	100		100	5 948 076	
- Coût d'achat des marchandises						
- Consommation de l'exercice en provenance de tiers	2 254 174	38			2 254 174	
Valeur ajoutée	3 693 902	62			3 693 902	
+ Subventions d'exploitation	30 500	1			30 500	
- Impôts, taxes et versements assimilés	73 117	1			73 117	
- Charges de personnel	3 449 437	58			3 449 437	
Excédent brut d'exploitation	201 849	3			201 849	
+ Reprise sur charges et transferts de charges	17 952				17 952	
+ Autres produits	9				9	
- Dotations aux amortissements et aux provisions	22 834				22 834	
- Autres charges	5				5	
Résultat d'exploitation	196 970	3			196 970	
+ Quotes-parts de résultat sur opé. en commun						
- Quotes-parts de résultat sur opé. en commun						
+ Produits financiers	7 843 826	132			7 843 826	
- Charges financières	461 619	8			461 619	
Résultat courant avant impôt	7 579 177	127			7 579 177	
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	101 684	2			101 684	
Résultat exceptionnel	(101 684)	(2)			(101 684)	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	106 081	2			106 081	
Résultat de l'exercice	7 371 412	124			7 371 412	
Produits de cessions d'éléments d'actif						
Valeur comptable des éléments cédés						
Plus et moins-values de cessions d'éléments d'actif						

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Capacité d'autofinancement –

Calcul à partir de l'Excédent Brut d'Exploitation	2025	2024	VARIATION	
	Montant	Montant	Montant	%
Excédent Brut d'Exploitation	201 849		201 849	
+ Transfert de charges d'exploitation	17 952		17 952	
+ Autres produits de gestion courante	9		9	
- Autres charges de gestion courante	5		5	
+ Q-P des produits du résultat sur opé communes				
- Q-P des charges du résultat sur opé communes				
+ Produits financiers hors reprises	7 773 826		7 773 826	
+ Transfert des charges financières				
- Charges financières hors dotations	461 619		461 619	
+ Pdots exceptionnels hors reprises, cessions et subv.				
+ Transferts de charges exceptionnelles				
- Charges exceptionnelles hors dotations	875		875	
- Participation des salariés				
- Impôts sur les bénéfices	87 986		87 986	
Capacité ou insuffisance d'autofinancement	7 443 150		7 443 150	

Calcul à partir du Résultat Net	2025/AN	2024/AN	VARIATION	
	Montant	Montant	Montant	%
Résultat net	7 389 507		7 389 507	
EXPLOITATION				
+ Dotations aux amort et prov sur immobilisations	22 834		22 834	
+ Dotations aux amort et prov sur actif circulant				
+ Dotations aux amort et prov pour risques et charges				
+ Dotations aux amort et prov des charges à répartir				
- Reprise sur amortissements et provisions				
FINANCIER				
+ Dotations aux amortissements et provisions				
- Reprise sur amortissements et provisions	70 000		70 000	
EXCEPTIONNEL				
+ Dotations aux amortissements et provisions	100 809		100 809	
- Reprise sur amortissements et provisions				
+ Produit des cessions d'éléments d'actif				
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés				
- Q-P des subv. d'investissement virée au résultat				
Capacité ou insuffisance d'autofinancement	7 443 150		7 443 150	

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20/01/2026 10:15	H0100				
	2025 - AN				
	Brut	Amortissement	Net	2024 - AN	Variation
Capital souscrit non appelé - Brut					0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 152,20	15 152,20			0,00
Frais d'établissement					0,00
Frais de développement					0,00
Concessions, brevets et droits similaires					0,00
Fonds commercial					0,00
Autres immobilisations incorporelles	15 152,20	15 152,20			0,00
208100000000 - LOGICIELS	15 152,20				
280810000000 - AMORT. LOGICIELS		15 152,20			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	107 697,62	81 915,18	25 782,44	38 067,00	(12 284,56)
Terrains					0,00
Constructions					0,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels					0,00
Autres immobilisations corporelles	107 697,62	81 915,18	25 782,44	38 067,00	(12 284,56)
218300000000 - MATERIEL BUREAU & INFORM.	107 697,62				
281830000000 - AMORT. MATERIEL DE BUREAU		81 915,18			
Immobilisations en cours					0,00
Avances et acomptes					0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	46 595 980,80	9 000,00	46 586 980,80	46 488 937,00	98 043,80
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					0,00
Autres participations	46 538 480,80	9 000,00	46 529 480,80	46 406 437,00	123 043,80
261100000000 - TITRES 4CAD PLM	913 000,00				
261400000000 - FRAIS ACQUISITION TITRES	570 903,55				
261600000000 - TITRES 4CAD CH	13 609,47				
261700000000 - TITRES 4CAD ERP	13 697 500,00				
261820000000 - TITRES 4CAD IOT	70 000,00				
261830000000 - TITRES 4CAD CANADA	222,00				
261840000000 - TITRES 4CAD CRM	9 000,00				
261910000000 - TITRES ASTREE	31 264 245,78				
296100000000 - PROV DEPRECIAT TITRES DE PARTI		9 000,00			
Créances rattachées à des participations					0,00
Autres titres immobilisés					0,00
Prêts					0,00
Autres immobilisations financières	57 500,00		57 500,00	82 500,00	(25 000,00)
275000000000 - DEPOT GARANTIE	57 500,00				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	46 718 830,62	106 067,38	46 612 763,24	46 527 004,00	85 759,24
STOCKS ET ENCOURS					0,00
Matières premières, approvisionnements					0,00
En cours de production de biens					0,00
En cours de production de services					0,00
Produits intermédiaires et finis					0,00
Marchandises					0,00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES EN COURS					0,00
Avances et acomptes versés sur commandes					0,00
CREANCES	17 599 457,45		17 599 457,45	9 030 390,00	8 569 067,45
Clients et comptes rattachés	1 406 382,47		1 406 382,47	996 758,00	409 624,47
411000000000 - CLIENTS	110 353,92				
411200000000 - CLIENTS HORS UE	371 577,89				

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20/01/2026 10:15	H0100				
	2025 - AN				
	Brut	Amortissement	Net	2024 - AN	Variation
418000010000 - CLIENT, FACT A ETABLIR REPRISE	924 450,66				
Autres créances	16 193 074,98		16 193 074,98	8 033 632,00	8 159 442,98
444000000000 - I S IMPOT SOCIETE	72 427,00				
445661000000 - TVA DEDUCTIBLE S/ABS ENC 20%	26 188,42				
445855000000 - TVA S/AVOIR A ETABLIR	4 875,80				
445860000000 - TVA S/FACT. NON PARVENUES	34 610,00				
455700000000 - C/C 4 CAD CANADA PLM	2 604 057,99				
455920000000 - C/C 4 CAD IOT	44 133,93				
455930000000 - C/C 4 CAD CRM	222 418,55				
455950000000 - C/C TALMA	13 124 023,84				
458810000000 - INTERETS COURUS	60 339,45				
Capital souscrit appelé, non versé					0,00
DIVERS	4 604 562,21		4 604 562,21	1 629 938,00	2 974 624,21
Valeurs mobilières de placement					0,00
Disponibilités	4 248 643,33		4 248 643,33	1 433 909,00	2 814 734,33
512010000000 - BPA	1 841 185,01				
512030000000 - LCL	515 327,32				
512300000000 - DAT	1 880 000,00				
518700000000 - INTERETS CT COURUS	12 131,00				
Charges constatées d'avance	355 918,88		355 918,88	196 029,00	159 889,88
486000000000 - CHARGES CONSTATEES AVANCE	355 918,88				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 204 019,66		22 204 019,66	10 660 328,00	11 543 691,66
COMPTES DE REGULARISATION	71 069,87		71 069,87	(71 069,00)	142 138,87
Frais d'emission d'emprunt à étaler					0,00
Primes de remboursement des obligations					0,00
Ecart de conversion actif	71 069,87		71 069,87	(71 069,00)	142 138,87
476000000000 - ECART DE CONVERSION ACTIF	71 069,87				
TOTAL BILAN ACTIF	68 993 920,15	106 067,38	68 887 852,77	57 116 263,00	11 771 589,77

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20/01/2026 10:15	H0100		
	2025 - AN		
	NET	2024 - AN	Variation
CAPITAUX PROPRES	52 134 017,49	50 960 129,00	1 173 888,49
Capital social ou individuel	1 138 480,00	1 138 480,00	0,00
101300000000 - CAP.SOUSCRIT APPELE VERSE	1 138 480,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	43 129 804,00	43 129 804,00	0,00
104100000000 - PRIME D EMISSION	42 976 766,16		
104200000000 - PRIMES DE FUSION	153 037,84		
Écarts de réévaluation			0,00
Réserve légale	113 848,00	88 945,00	24 903,00
106110000000 - RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	113 848,00		
Réserves statutaires ou contractuelles			0,00
Réserves réglementées			0,00
Autres réserves	135 518,56	135 062,00	456,56
106800000000 - AUTRES RESERVES	135 518,56		
Report à nouveau			0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 389 507,12	6 341 787,00	1 047 720,12
Subventions d'investissement			0,00
Provisions réglementées	226 859,81	126 051,00	100 808,81
145000000000 - AMORTISSEMENT DEROGATOIRES	226 859,81		
AUTRES FONDS PROPRES			0,00
Produit des émissions de titres participatifs			0,00
Avances conditionnées			0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	71 069,88	71 069,00	0,88
Provisions pour risques	71 069,88	71 068,00	0,88
151500000000 - PROV POUR PERTES DE CHANGE	71 069,88		
Provisions pour charges			0,00
DETTES	16 682 765,40	6 085 063,00	10 597 702,40
Emprunts obligataires convertibles		3 250,00	(3 250,00)
Autres emprunts obligataires			0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 436 827,64	1 872 415,00	(435 587,36)
164100000000 - EMPRUNT LCL 1 150 KE HEDOS	687 167,64		
164110000000 - EMPRUNT BPI 1150 KE HEDOS	747 500,00		
518000000000 - INTERETS COURUS	2 160,00		
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	13 744 989,75	3 312 851,00	10 432 138,75
168700000000 - CREDIT VENDEUR	8 436 387,98		
168800000000 - INT COURUS EMPRUNT	2 491,00		
168870000000 - INT COURUS / CREDIT VENDEUR	139 071,00		
455400000000 - C/C 4 CAD PLM	1 345 187,54		
455600000000 - C/C 4 CAD ERP	3 821 852,23		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	448 532,25	169 595,00	278 937,25
401000000000 - FOURNISSEURS	150 442,16		
401100000000 - FOURNISSEURS UE	16 300,00		
401200000000 - FOURNISSEURS HORS UE	47 059,09		
408000010000 - FNP	234 731,00		
Dettes fiscales et sociales	1 023 063,96	525 466,00	497 597,96
421000000000 - REMUNERATIONS DUES	151 817,87		
422000000000 - PEE	1 083,60		

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20/01/2026 10:15	H0100		
	2025 - AN		
	NET	2024 - AN	Variation
422100000000 - VERST CE	4 341,38		
425001000000 - PERSONNEL NOTES DE FRAIS	9 079,28		
428200000000 - PROVISION CONGES PAYES	169 027,44		
428600000000 - PRIMES A PAYER	33 154,00		
428650000000 - PARTICIPATION SALARIES	1 421,93		
431000000000 - URSSAF	85 457,77		
437300000000 - MEDERIC RETRAITE	19 565,50		
437400000000 - AG2R LA MONDIALE PREV	6 662,40		
437410000000 - AG2R LA MONDIALE MUTELLE	21 731,05		
438200000000 - CH SOC SUR CONGES PAYES	67 531,20		
438600000000 - PROV CHARGES SOCIALES	339,49		
438620000000 - CHGS SOC. S/PRIMES A PAYER	12 266,00		
442100000000 - IMPOT A LA SOURCE	8 841,82		
445510000000 - TVA A PAYER	287 867,00		
445660000000 - TVA DEDUCTIBLE S/ABS DEBIT 20%	590,43		
445710000000 - TVA COLLECTEE S/VENTES 20%	20 394,87		
445870000000 - TVA S/FACTURES A ETABLIR	110 554,66		
448600000000 - CHARGES FISCALES	9 805,00		
448602000000 - ABONNEMENT FORMATION CONTINUE	943,36		
448603000000 - ABONNEMENT FORMATION ADESATT	587,91		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0,00
Autres dettes	29 351,80	201 486,00	(172 134,20)
419810000000 - AVOIR A ETABLIR	29 254,80		
467000000000 - AUTRES COMPTES DEBITEURS OU CR	97,00		
Produits constatés d'avance			0,00
Écarts de conversion passif			0,00
TOTAL DU PASSIF	68 887 852,77	57 116 261,00	11 771 591,77

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20/01/2026 10:15	H0100		
	2025 - AN		
	NET	2024 - AN	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 996 535,78	3 461 544,00	2 534 991,78
Ventes de marchandises		-	0,00
Production vendue de biens			0,00
Production vendue de services	5 948 075,60	3 446 789,00	2 501 286,60
706010000000 - PRESTATION 4 CAD PLM	2 405 447,00		
706020000000 - PRESTATIONS 4 CAD CANADA	306 967,00		
706030000000 - PRESTATION 4 CAD CH SARL	674 153,00		
706060000000 - PRESTATION 4 CAD ERP	1 115 621,00		
706085000000 - PRESTATION 4 CAD CRM	75 137,00		
706090000000 - PRESTATION 4 CAD IOT	184 183,00		
706096000000 - PRESTATION TALMA	48 000,00		
706097000000 - PRESTATION E THEMIS	548 729,00		
706098000000 - PRESTATION ASTREE	570 547,00		
708530000000 - REFACTURATION DIVERSE	19 291,60		
Production stockée		-	0,00
Production immobilisée			0,00
Subventions d'exploitation	30 500,00	13 500,00	17 000,00
740000000000 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	30 500,00		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	17 951,58	1 242,00	16 709,58
791300000000 - REMBT FORMATION	13 050,00		
791400000000 - TRANSFERT CH DE PERSONNEL	4 901,58		
Autres produits	8,60	13,00	(4,40)
758000000000 - PRODUITS DIVERS	8,60		
CHARGES D'EXPLOITATION	5 799 565,87	3 322 667,00	2 476 898,87
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0,00
Variation de stock (marchandises)			0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0,00
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0,00
Autres achats et charges externes	2 254 173,56	1 139 602,00	1 114 571,56
606040000000 - CARBURANTS VEHICULES	1 445,25		
606300000000 - PETITES FOURNITURES	373,64		
606400000000 - FOURNITURES DE BUREAU	914,19		
613000000000 - LOCATION AGENCE	172 338,60		
613050000000 - LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE	48 494,66		
613060000000 - LOCATION CLEEMY NDF	11 149,51		
613100000000 - AUTRES LOCATIONS DIVERSES	425 640,56		
613110000000 - LOCATION SIRH	46 797,48		
613300000000 - LOCATION VEH MOINS 6 MOIS	227,10		
613302000000 - LOCATIONS VEHICULES	12 516,56		
614000000000 - CHARGES LOCATIVES	13 337,04		
615530000000 - ENTRETIEN VEHICULES	2 046,10		
616010000000 - ASSURANCE ABP PREVOYANCE SL	3 702,00		
616100000000 - ASSURANCE RC	31 802,46		
616110000000 - ASSURANCE DIVERSE	3 258,73		
616150000000 - ASSURANCE DES LOCAUX	12 790,41		
618100000000 - DOCUMENTATION GENERALE	890,45		
618110000000 - ABONNEMENT BEOTIC	54 846,60		
618120000000 - ABONNEMENT CLOUD	95,00		
618200000000 - GESTION DU SITE INTERNET	2 361,99		

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20/01/2026 10:15	H0100		
	2025 - AN		
	NET	2024 - AN	Variation
618300000000 - ABONNEMENT COMMERCIAL	36 622,97		
618500000000 - FRAIS DE SEMINAIRES	2 420,16		
618600000000 - FORMATION	46 217,96		
618700000000 - FRAIS DE GESTION	1 703,74		
618800000000 - ABT PEOPLE DOC	7 695,05		
622340000000 - TRAVAUX INFORMATIQUE	279 342,25		
622600000000 - HONORAIRES COMPTABLE	39 369,65		
622620000000 - HONORAIRES CAC	9 120,00		
622650000000 - HONORAIRES ASSISTANCE SOCIAL	5 940,00		
622700000000 - HONORAIRES JURIDIQUES	20 500,00		
622710000000 - HONORAIRES DIVERS	27 400,00		
622800000000 - FRAIS D'ACTES &CONTENTIEUX	132,00		
622812000000 - PRESTATIONS TALMA	100 000,00		
623200000000 - PARTICIPATION STAND	7 485,00		
623400000000 - CADEAUX A LA CLIENTELE	1 840,44		
623450000000 - DONS	105 000,00		
623800000000 - PUBLICITE	100 730,00		
623820000000 - MARKETING	442 483,82		
625000000000 - FRAIS DE DEPLACEMENT	21 643,01		
625001000000 - FRAIS DE REPAS	16 179,86		
625002000000 - FRAIS HOTEL	14 338,02		
625003000000 - INDEMNITES KILOMETRIQUES	5 196,00		
626000000000 - FRAIS POSTAUX	91,26		
626200000000 - TELEPHONE PORTABLE	17 664,00		
627000000000 - SERVICES BANCAIRES	13 910,83		
628000000000 - COTIS. PROFESSIONNELLES	38 628,42		
628400000000 - FRAIS DE RECRUTEMENT DE PERSON	47 490,79		
Impôts, taxes et versements assimilés	73 116,70	37 210,00	35 906,70
631100000000 - CONTRIB NAT PARITAIRE	19 976,48		
633300000000 - FORMATION CONTINUE	22 165,84		
633500000000 - TAXE APPRENTISSAGE	15 378,38		
635110000000 - TAXE CET	15 231,00		
635140000000 - TAXE SUR LES VEH. SOCIETES	307,00		
635800000000 - AUTRES IMPOTS	58,00		
Salaires et traitements	2 523 815,08	1 517 358,00	1 006 457,08
641000000000 - REMUNERATIONS	2 301 706,08		
641200000000 - PROVISION CONGES PAYES	61 772,44		
641300000000 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	117 669,36		
641400000000 - INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	11 611,20		
648000000000 - AUTRES CHARGES DE PERS. TR CHQ	31 056,00		
Charges sociales	925 621,76	536 259,00	389 362,76
645100000000 - URSSAF	603 513,13		
645300000000 - COTISATION RETRAITE	141 701,07		
645400000000 - COTISATION PREVOYANCE	22 540,02		
645410000000 - COTISATION MUTUELLE	80 100,23		
645800000000 - CHARGES SOCIALES SUR PRIME	3 648,00		
645820000000 - CHARGES SOCIALES / CP	28 920,20		
647100000000 - VERSEMENT PEE SALARIE	19 200,00		
647200000000 - CE BUDGET FONCTIONNEMENT	4 603,39		

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20/01/2026 10:15	H0100		
	2025 - AN		
	NET	2024 - AN	Variation
647300000000 - AUTRES CHARGES SOCIALES	1 860,50		
647400000000 - CE OEUVRES SOCIALES	11 508,66		
647500000000 - MEDECINE DU TRAVAIL	8 026,56		
Dotations aux amortissements	22 833,72	21 034,00	1 799,72
681120000000 - DOT. AMORT. IMMOB. CORP. RELLES	22 833,72		
Dotations aux provisions			0,00
Sur actif circulant : dotations aux provisions			0,00
Pour risques et charges : dotations aux provisions		71 069,00	(71 069,00)
Autres charges	5,05	135,00	(129,95)
658000000000 - CHARGES DIVERSES	5,05		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	196 969,91	138 875,00	58 094,91
Bénéfice attribué ou perte transférée			0,00
Perte supportée ou bénéfice transféré			0,00
PRODUITS FINANCIERS	7 843 826,32	6 538 721,00	1 305 105,32
Produits financiers de participations	7 657 372,27	6 492 884,00	1 164 488,27
761100000000 - REVENU DES TITRES DE PARTICIPA	7 467 084,27		
761500000000 - INTERETS C/C ASSOCIES	190 288,00		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0,00
Autres intérêts et produits assimilés	58 535,18	45 837,00	12 698,18
768000000000 - PRODUITS FINANCIERS DIVERS	58 535,18		
Reprises sur provisions et transferts de charges	70 000,00		70 000,00
786620000000 - REPRISE PROV. DEP. TITRES FINANCIERS	70 000,00		
Différences positives de change	57 918,87		57 918,87
766000000000 - GAINS DE CHANGE	57 918,87		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00
CHARGES FINANCIERES	461 619,33	141 911,00	319 708,33
Dotations financières aux amortissements et provisions		70 000,00	(70 000,00)
Intérêts et charges assimilées	461 569,00	70 774,00	390 795,00
661110000000 - INTERETS DES EMPRUNTS	17 033,47		
661500000000 - INTERETS C/C ASSOCIES	122 193,00		
661700000000 - INTERETS CREDIT VENDEUR	322 342,53		
Différences négatives de change	50,33	1 137,00	(1 086,67)
666000000000 - PERTES DE CHANGE	50,33		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00
RÉSULTAT FINANCIER	7 382 206,99	6 396 809,00	985 397,99
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	7 579 176,90	6 535 684,00	1 043 492,90
PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 250,00	(11 250,00)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		11 250,00	(11 250,00)
Reprises sur provisions et transferts de charges			0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	101 683,78	53 482,00	48 201,78
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	875,00	2 386,00	(1 511,00)
671200000000 - AMENDES ET PENALITES	875,00		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		381,00	(381,00)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	100 808,78	50 715,00	50 093,78

Société : HEDOS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20/01/2026 10:15	H0100		
	2025 - AN		
	NET	2024 - AN	Variation
687250000000 - AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	100 808,78		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(101 683,78)	(42 233,00)	(59 450,78)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			0,00
Impôts sur les bénéfices	87 986,00	151 663,00	(63 677,00)
695100000000 - IMPOT SOCIETE	106 081,00		
699100000000 - CREDIT IMPOT	(18 095,00)		
TOTAL DES PRODUITS	13 840 362,10	10 011 515,00	3 828 847,10
TOTAL DES CHARGES	6 450 854,98	3 669 723,00	2 781 131,98
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	7 389 507,12	6 341 792,00	1 047 715,12